

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail

Arrêté du **27 MARS 2018**

## portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de contrôleur du travail hors classe au titre de l'année 2018

La ministre du travail,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 10 avril 2015 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur du travail hors classe,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 9 février 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade de contrôleur du travail hors classe,

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés en qualité de membres du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de contrôleur du travail hors classe ouvert au titre de l'année 2018 :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| Monsieur Guillaume SCHNAPPER   | Directeur du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle Aquitaine, Président du jury ;                                     |
| Monsieur Pascal DESILLE-LEGEAY | Directeur du travail adjoint à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle Aquitaine, unité départementale du Lot-et-Garonne ;        |
| Madame Emilia DUARTE MARTINS   | Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, unité départementale de l'Essonne ; |
| Madame Nadège LENOIR           | Inspectrice du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, unité départementale du Val d'Oise ;                        |

Monsieur Michaël ROBIN

Inspecteur du travail à la direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de Grand Est.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par M. Pascal DESILLE-LEGEAY.

### **Article 2**

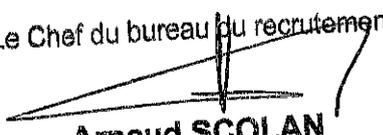
Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

### **Article 3**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

**27 MARS 2018**

Le Chef du bureau du recrutement  
  
**Arnaud SCOLAN**